BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY

OCTOBRE 2022 – n°5/2022

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h
Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

Travaux d'extension de la Zone d'activités de Bellevue : La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a lancé les travaux d'aménagement de la future zone d'activités de Bellevue, qui vient en extension de la zone précédente. Environ 2.9 hectares seront aménagés permettant d'accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire et ainsi maintenir le dynamisme des Monts du Lyonnais.

A noter dans vos agendas !

Samedi 5 novembre : Fête des Classes en 1 et en 2

Vendredi 11 novembre à 9h30 – Monuments au Mors : Commémoration du 11 novembre.

Vendredi 11 novembre à 12h30 : Repas des aînés – organisé par le CCAS – salle des fêtes

Dimanche 27 novembre à 14h : Concours de Belote organisé par Souzy en Famille – salle des fêtes

Mardi 29 novembre de 9h à 12h : atelier prévention routière Séniors - Mairie.

Samedi 3 décembre : Téléthon organisé par le CCAS et le Foyer Rural -salle des fêtes.

Vendredi 16 décembre : Marché de Noël Ecole et Amicale Laïque – salle des fêtes

Samedi 17 décembre : Tournoi de Tennis de Table organisé par le Foyer Rural – salle des sports et salle des fêtes

Samedi 14 janvier : Cérémonie des vœux du Maire – salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20h
PROCES-VERBAL

SEANCE N°07/2022

Étaient présents : Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Pascale VERNAY – Cindy CARRA – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Denis PONCET – Bruno MAUVERNAY – Luc TAVERNIER.

Étaient excusés : Daniel MURE – Aurélie CHENE – Patrick VOLAY.

Était absent : /

Ordre du jour

1. Reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
2. Mise en séparatif Nord du bourg
3. Point sur les dossiers et travaux en cours
4. Mise en place d'une commission « micro-crèche »
5. Mise à disposition de la salle polyvalente – indemnité de nettoyage
6. Personnel communal : annualisation du contrat d'agent technique au 01/01/2023, contrat d'agent d'entretien à l'école pour l'année scolaire 2022-2023, mise en place du RIFSEEP
7. Informations diverses
8. Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal en date du 21 juillet 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 21 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est perçue par la commune pour toute nouvelle construction ou extension. Il explique que la loi de finances 2022 rend obligatoire le reversement de tout ou une partie de la taxe d'aménagement par les communes aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ayant la charge des équipements publics en lien avec leurs compétences. A ce titre, la taxe d'aménagement perçue sur les bâtiments construits dans les zones d'activités aménagées et/ou entretenues par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) rentre dans le cadre de l'obligation de reversement. Cela signifie que le montant de chaque taxe d'aménagement perçue par la commune pour la construction ou l'extension d'un bâtiment situé dans une zone d'activités sera reversé l'année suivante à la CCMDL.

Pour mettre en place ce mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement, la CCMDL a élaboré un projet de convention pour chacune des communes des Monts du Lyonnais. Celle-ci prévoit un reversement à partir du 1er janvier 2023.

Compte tenu de cette nouvelle obligation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention de reversement de la taxe d'aménagement.

En parallèle, la CCMDL souhaite harmoniser les taux de taxe d'aménagement appliqués sur les zones d'activités. A Souzy, le taux est de 2% sur l'ensemble du territoire communal, sur certaines communes, il s'élève à 3, 4 ou même 5%. Le conseil municipal souhaite toutefois maintenir ce taux à 2%.

2) Mise en séparatif assainissement Nord du Bourg

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en séparatif du réseau assainissement au Nord du bourg, Route de St Laurent, porté par la CCMDL. Des travaux d'assainissement à la charge de la CCMDL et des travaux d'eaux pluviales à la charge de la commune doivent être réalisés simultanément. Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre la CCMDL et la Commune de Souzy.

Monsieur le Maire rappelle que trois maisons doivent être raccordées au réseau d'eaux pluviales (Granjon, Godebert et Collomb). Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé d'étudier la possibilité de rejeter les eaux directement dans le ruisseau situé en contrebas des parcelles. Une rencontre a donc été organisée fin août avec le bureau d'études en charge du dossier, le directeur des services techniques de la CCMDL, le Maire, et Cyrille Pupier pour évoquer cette possibilité. Rejeter directement dans le ruisseau nécessite l'élaboration d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau et la rédaction de convention de servitude, ce qui est très contraignant. Il convient donc de valider les travaux proposés par la CCMDL. Pour rappel, le coût estimatif des travaux s'élève à 62 577 € HT dont 14 652 € à la charge de la commune. Les riverains disposeront d'un délai de 2 ans pour se raccorder au réseau d'eaux pluviales.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCMDL et la commune pour la mise en séparatif du Nord du bourg de Souzy et prend acte du montant estimatif de 14 652 € HT à la charge de la commune.

3) Point sur les dossiers en cours

- **Plan Guide**.

Un comité de pilotage s'est réuni le 27 juillet 2022. Le compte-rendu ne nous est toujours pas parvenu. Différentes actions prioritaires ont été décidées en comité et sont confirmées par le conseil municipal :

- Implantation d'une maison d'assistantes maternelles
- Relocalisation de la bibliothèque
- Faisabilité sur l'îlot Didier
- Développement de l'habitat dans le bourg

Le conseil municipal insiste sur la nécessité de dynamiser le bourg en priorité.

Concernant la faisabilité de l'îlot Didier, des études de diagnostic doivent être faites au préalable. Le diagnostic amiante et plomb a été réalisé début septembre.

- **PLU**

Monsieur le Maire a rencontré plusieurs promoteurs intéressés par les parcelles Granjon Vermare situées en haut du village. La création d'un lotissement est finalement difficilement réalisable sur ce site en raison des nombreuses contraintes liées au glissement de terrain, à la présence de zones humides, à la zone de retrait par rapport à l'exploitation et à la ligne électrique. Le dernier promoteur rencontré ne souhaite pas faire de collectif alors que ce type de bâtiment permet un turn-over pour l'école.

Monsieur le Maire convoquera prochainement la commission urbanisme pour réfléchir sur le devenir de ces parcelles et aussi de celles impactées par le plan de prévention des risques miniers aux Yvernons.

- **Maison Michat**

Les travaux ont pris un peu de retard en raison de l'absence d'intervention du menuisier. Les artisans seront relancés avec pour objectif une mise en location à compter du 1er novembre 2022. L'annonce pour la location sera diffusée rapidement.

- **Salle polyvalente**

Les portes d'entrée extérieures ont été changées. Nous sommes toujours en attente de la pose du vidéoprojecteur et de l'isolation des plafonds.

Monsieur le Maire signale qu'un aérotherme de la salle des sports ne fonctionne toujours pas.

- **Ordures ménagères**

De nouvelles colonnes jaunes ont été livrées. Elles remplaceront l'équivalent de 4 à 5 bacs jaunes. Plusieurs sites ont déjà été définis : intersection chemin des Roches, Champagnol, parking du Lavoir.

Le conseil municipal souhaite lancer une réflexion sur la mise en place de bacs enterrés et sur la diminution du nombre de points d'apports en rassemblant les colonnes et les bacs.

- **Voirie l'Haut**

Un acte d'échange doit être régularisé par le notaire pour la modification du tracé du chemin de la Minjardière (VC 104), au lieu-dit l'Haut, devant la ferme Reynard, sur une longueur d'environ 50 m. Le conseil municipal approuve le principe de cette régularisation. Le service juridique du Centre de Gestion a été sollicité pour nous préciser les modalités juridiques permettant la finalisation de ce dossier ancien.

4) Mise en place d'une commission « micro-crèche ou MAM »

Cette commission est mise en place pour travailler sur le projet d'implantation d'une micro-crèche ou d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) sur la commune. Sont volontaires pour en faire partie : Cindy Carra, Sandrine Poncet, Pascale Vernay, Lionel Verrière et Aurélie Chêne.

5) Mise à disposition de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique que la Commune est sollicitée par la société Tabo Tabo films pour utiliser la salle polyvalente du 4 au 6 octobre 2022 inclus, dans le cadre du tournage du film « la Voix Royale ». En effet, ce film sera en partie tourné à Souzy, au Ringaud. La salle sera utilisée par les coiffeurs, les maquilleurs et une partie technique. Seuls la grande salle et les sanitaires seront mis à disposition.

Après débat, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de 200 € pour cette mise à disposition.

6) Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que Gilbert Thollet ne souhaite pas renouveler son contrat au 1er janvier prochain. Le recrutement pour son remplacement est en cours. Compte tenu des horaires variables effectués pendant la période hivernale et la période estivale, il est proposé d'annualiser le nombre d'heures afin de lisser le salaire sur l'année. Le nombre d'heures calculé est de 28 heures hebdomadaires. Le conseil municipal approuve cette annualisation qui doit au préalable être soumise pour avis au comité technique du Centre de Gestion du Rhône.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent contractuel pour une durée d'un an pour l'entretien des classes à raison de 7 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais crée un service commun de gestion administrative. Ce service est dédié au recrutement des secrétaires de mairie. Pour les communes qui le souhaitent, les secrétaires seront employées par la CCMDL et ensuite mises à disposition des communes. Ce nouveau service est créé afin d'harmoniser la gestion des secrétaires de mairie. En effet, dans l'ex communauté de communes des Hauts du Lyonnais, les secrétaires sont actuellement employées par la CCMDL alors que dans les autres communes de Chamousset en Lyonnais et les communes de la Loire, elles sont directement employées par les mairies. Le conseil municipal confirme la position du Maire de ne pas intégrer ce service commun de gestion administrative.

La commune doit mettre en place le RIFSEEP, régime indemnitaire désormais obligatoire dans la fonction publique territoriale. Il est décidé que la commission finances – personnel

communal travaillera sur la mise en place de ce régime indemnitaire.

7) Informations diverses

Le conseil municipal est informé :

- De l'organisation d'une table ronde sur le projet alimentaire territorial le mardi 18 octobre à Grézieu le Marché. Ce projet vise à rapprocher le consommateur du producteur au niveau des Monts du Lyonnais.
- De l'organisation d'un stage de sécurité routière à destination des séniors le mardi 29 novembre de 9h à 12h à la Mairie de Souzy.
- De l'ouverture prochaine d'une salle dédiée au fitness dans la zone d'activités de Bellevue
- Du départ de M. Féréol Mazard, directeur du site de Ste Foy Edilians. Il sera remplacé par M. Philippe Bizeul.

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 150 € pour les Foulées Maniennes, pour l'organisation du trail le 16 octobre prochain.

Monsieur le Maire rend compte des dernières décisions prises par le conseil communautaire de la CCMDL.

Compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, Monsieur le Maire propose, lors du prochain conseil municipal :

- De réviser les tarifs de location de salle
- De revoir les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Prochaine réunion : jeudi 17 novembre 2022 à 20h

Informations municipales

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 31 octobre au 4 novembre 2022.
En cas de besoin, vous pouvez contacter directement le Maire, Guy Saulnier, au 06.80.42.90.80.
Réouverture aux heures habituelles le lundi 7 novembre 2022.

Sécheresse – demande reconnaissance catastophe naturelle

Suite à la sécheresse de cet été, des fissures sont apparues sur des maisons situées en zone de retrait – gonflement d'argiles dans des communes voisines. Si vous avez constaté ce type de dégâts sur votre habitation, merci de nous le faire savoir très rapidement en mairie afin que nous puissions déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Atelier Prévention Routière aux Séniors

En partenariat avec l'association Prévention Routière, la Commune de Souzy propose aux séniors un atelier de 3h pour réactualiser ses connaissances en matière de conduite.

Cet atelier aura lieu le mardi 29 novembre de 9h à 12h à la mairie de Souzy.

Quelques exemples de points qui pourront être abordés :

Risques routiers :

- Comportement
- Vision
- Incidence de la vitesse et de l'alcool
- Médicaments
- Somnolence

Conseils pratiques :

- Aborder un sens giratoire
- Voie d'insertion sur autoroute
- Nouveaux panneaux
- Rappel de règles du code de la route

Plusieurs habitants de Souzy sont déjà inscrits à cet atelier. Si vous souhaitez aussi participer, veuillez contacter le secrétariat de Mairie au 04.74.70.05.17.

Déploiement de la fibre

De plus en plus d'administrés nous sollicitent pour savoir quand la fibre sera opérationnelle. En effet, certains secteurs du village ne sont pas encore raccordés. Nous avons donc contacté Orange qui ne peut nous donner une date de raccordement. Ils nous indiquent simplement que le déploiement de la fibre prend du temps.

Sacs jaunes : quelques changements

Depuis le 1er octobre 2022, vous pouvez jeter dans le sac jaune tous les papiers, en plus des emballages en plastique, métal, carton et briques alimentaires.
Par ailleurs, vous pouvez désormais déposer dans les bennes à papier l'ensemble du contenu du sac jaune, de préférence en vrac. Ces bennes sont en effet transformées en benne à emballage (benne jaune).
Progressivement, de nouvelles colonnes jaunes vont être installées sur la commune. Elles sont destinées à remplacer les bacs jaunes. Vous pourrez glisser directement votre sac jaune ou encore mieux le vider dedans.

Mutuelle communale : prochaines permanences

Les Communes de Souzy, Les Halles, Montromant, St Genis l'Argentière et Ste Foy l'Argentière vous proposent une mutuelle communale avec SOLIMUT.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou les rencontrer, voici les dates des prochaines permanences (merci de prendre RDV au préalable auprès de la mairie concernée) :

- Mairie Ste Foy l'Argentière (04.74.70.03.95) : jeudi 1er décembre 2022 de 10h à 12h.
- Mairie de St Genis l'Argentière (04.74.70.04.83) : jeudi 1er décembre 2022 de 13h30 à 15h30.

Commémoration du 11 novembre

Toute la population est invitée à participer à la **cérémonie qui se déroulera dans notre Commune le vendredi 11 novembre 2022 à 9H30 au Monument aux Morts avec la présence des « Sans Soucis Fidésiens »**

Après la cérémonie, le verre de l'amitié offert par la Commune sera servi aux Salles hors sac.

Grippe aviaire – zone de contrôle temporaire et déclaration de détention d'oiseaux

Un foyer de grippe aviaire a été découvert récemment sur la commune de Chambéon (Loire).
Pour éviter tout risque de propagation du virus au sein notamment des élevages de volailles, une zone de contrôle temporaire de 20 kms autour de Chambéon a été mise en place. Souzy fait partie de ce périmètre.

L'arrêté préfectoral est affiché en mairie.

Il est rappelé que les détenteurs d'oiseaux et de volailles sont tenus d'effectuer une déclaration en ligne sur le site www.entreprendre.service-public.fr ou en déposant le cerfa 15472*02 en mairie.

Offre d'emploi – agent des services techniques

La Commune de Souzy recrute un/une AGENT TECHNIQUE POLYVALENT à temps non complet à compter du 1er janvier 2023

Description sommaire des missions :

Sous l'autorité des élus et en collaboration avec l'agent technique titulaire,

- ✓ Réalisation de l'essentiel des interventions techniques de la commune
- ✓ Entretien des espaces verts : fleurissement, arrosage, tonte, désherbage, tailles d'arbustes, débroussaillage, ramassage des feuilles…
- ✓ Surveillance et entretien des bâtiments communaux : nettoyage, petits travaux tous corps d'état
- ✓ Entretenir les équipements ouverts au public : cimetière, école, salles, WC publics…
- ✓ Entretien des voies publiques communales et des réseaux : nettoyage des grilles, des fossés, rebouchage nids de poule, déneigement des trottoirs et accès des bâtiments municipaux …
- ✓ Tri et évacuation des déchets
- ✓ Gestion et entretien du matériel et outillage
- ✓ Contrôle et rangement du mobilier des salles après locations et manifestations
- ✓ Réalisation des opérations de petites manutentions
- ✓ Tâches diverses en lien avec le poste

Temps de travail 28 heures annualisées :

- 23h15 hebdomadaires en période hivernale (du 1er octobre au 30 avril)
- 35h hebdomadaires en période estivale (1er mai au 30 septembre)

Profil souhaité :

- ✓ Connaissance dans les principaux métiers du bâtiment
- ✓ Connaissance dans le domaine des espaces verts
- ✓ Polyvalence, organisation, autonomie, rigueur
- ✓ Travail en équipe de 2 agents
- ✓ Permis B exigé
- ✓ Capacité à entretenir de bonnes relations avec les élus, les administrés et les collègues
- ✓ Connaître et appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Adresser lettre de candidature + C.V. avant le 4 novembre 2022 à l'attention de Monsieur le Maire de Souzy – Mairie - 395 Montée du Bourg 69610 SOUZY ou par mail mairie@souzy.fr

Campagne de déclaration des ruches 2022

La campagne annuelle de déclaration des ruches est ouverte du 1er septembre au 31 décembre 2022. Cette déclaration est obligatoire dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle permet notamment de connaître l'évolution du cheptel apicole.
Vous pouvez effectuer cette déclaration sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou via le cerfa 13995*05.

Commercialisation des terrains du lotissement Clos St Charles

Le RESEAU OUEST IMMO lance la commercialisation des terrains du Clos St Charles. La surface des terrains est d'environ 500m². Ce petit lotissement dispose de 4 terrains à bâtir, entièrement plats. L'accès, la voirie et la viabilité sont à la charge de l'aménageur. Il est situé dans en zone Uh du PLU de la commune (règlement disponible sur le site de la mairie).
Possibilité de maison de plain pied ou à étage. Accès par le Nord. Libre de plan et libre constructeur.

Renseignements complémentaires : Victor COPIN et Adeline THOINET au 04 78 44 88 66 - www.ouest.immo.biz

Le local technique est inauguré !

De gauche à droite : Daniel Mure, 1er adjoint, Catherine Lotte, conseillère départementale et Maire de Brussieu, Régis Chambe, président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, Thomas Gassilloud, député, Benoît Rochas, sous-préfet ; Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône, Guy Saulnier, Maire, Jérôme Banino, conseiller régional et Maire de St Symphorien sur Coise, Philippe Garnier, maire de Meys, Catherine Di Folco, Sénateur du Rhône, Pierre Varliette, maire de St Laurent de Chamousset, Sandrine Poncet, 2e adjointe, Nicolas Mure, maire de Haute-Rivoire.

Vendredi 9 septembre, le Maire, Guy Saulnier, et le conseil municipal avaient convié habitants et élus des communes voisines à l'inauguration du nouveau local technique et associatif municipal.
Les personnes présentes ont pu visiter les nouveaux locaux dédiés aux services techniques ainsi que le local associatif mis à disposition des chasseurs.
Le sous-préfet Benoît Rochas a coupé le ruban, en présence de Thomas Gassilloud, député, Catherine Di Folco, sénateur du Rhône, Christophe Guilloteau, président du Département, Jérôme Banino, conseiller régional et maire de St Symphorien sur Coise, Régis Chambe, président de la Communauté de Communes, Catherine Lotte, conseillère départementale et les maires des communes alentours.
Puis, Guy Saulnier a présenté l'historique du projet ainsi que les financements obtenus permettant sa réalisation. Il n'a pas manqué de remercier l'ensemble des financeurs et toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet, notamment les élus du conseil municipal.
Les personnalités présentes ont tour à tour saluer cette belle réalisation communale et rappeler l'importance de l'investissement de la commune pour le bon fonctionnement de ses services.
La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel vin d'honneur .

Le conseil municipal et les personnalités présentes. Crédits Photos : ©CD69 – Fabrice Schiff

Les actions de Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

L'été 2022 restera dans les mémoires du fait de la sécheresse précoce et durable qui a touché nos territoires. Pour la première fois, le Préfet du Rhône a décrété l'état de crise, restreignant l'usage de l'eau aux usages vitaux, sanitaires et de sécurité (eau potable, sécurité incendie...). L'action du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, en passe de démarrer son Plan de Gestion de la Ressource en Eau, revêt toute sa pertinence : comment pouvons-nous adapter nos pratiques pour utiliser moins d'eau, pour mieux la répartir et maintenir les usages vitaux ? Tel est le défi qui nous attend.

La Brévenne à la Giraudière en août 2022

Un des axes de réflexion concerne l'utilisation de l'eau stockée dans des retenues pour l'irrigation agricole. 430 retenues de plus de 1000 m² ont été recensées sur le bassin versant, et la moitié d'entre elles n'a plus qu'un usage d'agrément, alors que leur création a très souvent été financée par des fonds publics agricoles. En outre, parmi ces 430 retenues, plus d'une centaine sont construites en travers de cours d'eau et font barrage aux écoulements : elles ne laissent rien passer vers les cours d'eau en été. L'ampleur de la tâche est à la mesure de l'ampleur du défi…

Tout au long de l'année 2022, les habitants du bassin versant Brévenne-Turdine ont été invités à participer à différents temps forts organisés par le Syribt : apér'eau, voyage au centre de l'eau, guinguette de l'eau… ont permis aux citoyens intéressés de découvrir les milieux aquatiques de leur territoire et d'apporter leurs idées ou leurs connaissances pour faire grandir l'action du Syribt. Un réseau citoyen s'est mis en place, n'hésitez pas à le rejoindre ! Que vous ayez l'âme d'une "sentinelle", qui observe les rivières au gré de ses promenades, l'envie de partager vos savoirs sur l'eau et ses usages dans votre commune, l'envie de mettre la main à la pâte lors de chantiers participatifs ou d'inventaires, ou bien d'autres choses encore, faites-vous connaître !

Pour plus d'informations sur les actions du SYRIBT, vous pouvez nous retrouver sur notre site internet www.syribt.fr ou sur notre page Facebook.

Lancement du réseau citoyen Brévenne Turdine

Le SYRIBT vous convie au lancement du réseau citoyen Brévenne Turdine qui aura lieu le 21 novembre 2022 à 18h (lieu à définir).

Le Syribt souhaite "ouvrir ses portes" en créant autour de ses missions un réseau de citoyens qui souhaitent participer à des actions ou faire profiter de leur expertise sur l'eau ou la rivière. Rejoignez-nous !

Pour plus de renseignements, merci de vous rendre sur www.syribt.fr ou de contacter Marion RIBON au 04 37 49 70 88 ou par mail à marion.ribon@syribt.fr.

Bibliothèque de Souzy

Durant l'année 2022, la bibliothèque municipale a réagencé son lieu.

Un nouveau bac nous permet de mettre à disposition plus de BD. Les documentaires enfants sont désormais plus accessibles et la place gagnée sur les étagères nous permet de proposer plus de livres aux ados et pré-ados.

Une partie de la bibliothèque a été aménagée pour accueillir les petits avec un tapis tout doux.

Les enfants peuvent venir à la bibliothèque pour lire, jouer, dessiner…

Nous rappelons que la médiathèque du Rhône offre aux bébés lecteurs (moins d'1 ans) habitant sur la commune, un album de bienvenu.

Vous pouvez consulter le catalogue de la bibliothèque et de son réseau via le site : https://commonly.bibenligne.fr/. Vous pouvez y réserver des documents une fois inscrit à la bibliothèque.

Nous vous rappelons que l'inscription est gratuite et donne accès à tous les documents du réseau de l'intercommunalité.

La bibliothèque est ouverte aux horaires suivants :

- Mercredi de 17h30 à 19h
- Jeudi de 16h15 à 18h15
- Samedi de 11h à 12h30

Les dons et les nouveaux bénévoles sont les bienvenus.

Pour nous contacter : bibliotheque@souzy.fr ou au 04 72 19 67 75 aux heures de permanence.

Foyer rural – section Yoga

La section yoga du foyer rural a repris ses activités à la ferme enchantée à Pragrand le 14 septembre dernier.

Maud (diplômée de la F.O.Y) propose 2 séances le mercredi :

- 1 séance de yoga relaxation de 18h à 19h15 (forme plus douce de yoga avec des temps d'automassage)
- 1 séance de yoga de 19h30 à 20h45

Il reste encore quelques places, (groupe limité à 12 personnes) une séance d'essai gratuite est encore possible.

Des séances peuvent être envisagées le lundi en cas de demandes.

Vous pouvez vous renseigner à la bibliothèque de Souzy ou auprès de Maud par mail à : souzyyoga@yahoo.com ou par téléphone au : 06 50 87 48 78.

Relaxation – Sophrologie à Souzy

Stress, fatigue, surmenage… Les tensions accumulées dans les muscles fatiguent physiquement et mentalement.

Une séance de Relaxation/Sophrologie, c'est un temps privilégié, un temps à soi, rien qu'à soi. Nous retrouvons la saveur de respirer jusqu'à développer une respiration profonde, régulière ; nous étirons toutes les parties du corps, une à une, en douceur, nous pratiquons des auto-massages, nous mettons de côté le négatif, nous apprenons à voir le positif…… Et notre corps retrouve peu à peu sa souplesse, sa vitalité, son ampleur, son énergie, notre mental s'apaise.
Peu à peu nous repérons les exercices les plus profitables, que nous allons pouvoir réutiliser dans notre vie quotidienne… C'est en cela que nous pouvons dire que la Relaxation est un art de vivre au quotidien.

Il reste quelques places dans les cours dispensés dans le cadre chaleureux de la ferme enchantée, à Pragrand :

- Le mardi de 17h45 à 19h
- Le mardi de 19h15 à 20h30

Il est possible de venir faire une séance de découverte sans engagement (merci de prévenir de votre venue auparavant) et de rejoindre les groupes même en cours de saison, même en débutant. N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements complémentaires, je vous répondrai avec plaisir !

Sylvie Bouteille - Relaxation et Harmonie - 06.08.42.04.03

Souzy en Famille

CONCOURS DE BELOTE

Organisé par l'Association SOUZY EN FAMILLE

DIMANCHE 27 novembre 2022

Salle polyvalente de Souzy à 14h00

17 € par doublette

LOTS

1er lot: 2 Jambons

2ème lot: 2 Epaules

3ème lot: 2 Jesus

4ème lot: 2 rosettes

TOMBOLA

TOUTES LES DOUBLETTES SERONT PRIMEES (L'association se réserve le droit de moduler les lots en fonction du nombre de participants)

SAUCISSON ET POMMES DE TERRE <u>OFFERTS</u> AUX PARTICIPANTS !!!

Amicale Laïque Manienne

Vente de brioches : Merci !

La tournée des brioches de l'Amicale Laïque a eu lieu le samedi 15 octobre sous le soleil.
Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés et saluons la générosité des habitants de Souzy.

Une partie de bénévoles

L'Amicale Laïque vous propose une vente de chocolats

Revoilà les commandes de chocolats pour les enfants de l'école de Souzy !

Petite nouveauté pour cette année, les commandes et le paiement CB sont possibles directement via internet en utilisant le code de l'association :

Site : https://asso.initiatives.fr

Code accès : SRAXRH

Les commandes sont à passer au plus tard le 8 novembre 2022

Et la distribution se fera à l'école avant les vacances de Noël, il vous suffit de noter le nom d'un enfant sur votre bon de commande.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail : amicale.souzy@gmail.com

Merci à tous !

Foulées Maniennes

Une belle réussite pour l'édition 2022

La 13eme édition des Foulées Maniennes ce Dimanche 16 Octobre a attiré aussi bien des compétiteurs que de familles venues encourager leur frère, ami(e), tata, papa et coureurs de tous âges.

Jeunes et moins jeunes coureurs à pieds sont venus se mesurer sur nos chemins des communes alentours sous un soleil radieux.

70 bénévoles assuraient la sécurité et le service aux 300 coureurs, venus principalement de la vallée de la Brévenne (en moyenne 20km autour de Souzy), sur les 5 tracés proposés : 11 et 21km (adultes) et 800,1500,2000m (jeunes de 7 à 17ans)

Des performances sportives de haut niveau, jugez vous-même : 21.4km en 1h20 pour le premier Clovis Chaverot et 42minutes seulement pour couvrir les 11km par Simon Métairie. Comme si le dénivelé (pourtant réel) n'avait pas d'emprise sur eux.

Après 2h30 d'épreuves intenses pour les derniers, un buffet de ravitaillement copieux les attendais. La séance de remise des prix pouvait débuter.

De nombreuses récompenses (trophées, bouquets, médailles, produits locaux, bons cadeaux…) ont été offertes par l'association des Foulées Maniennes grâce aux dons des nombreux sponsors locaux (artisans, commerçants et entreprises).

Enfin libérés, les nombreux bénévoles ont pu se raconter mutuellement leur matinée en dégustant un saucisson/patates bien de chez nous, même si le barbecue aurait eu sa place tellement le soleil et la chaleur étaient présents !!

A l'année prochaine à tous (15 Octobre 2023).